



*Bulletin officiel de
l'Association des descendants
de Paul Vachon
(Familles Vachon et Pomerleau)*



La photo de feu Pierrette-Vachon-L'Heureux exposée lors de la cérémonie funéraire, le samedi 12 novembre 2022. Le bouquet de fleurs choisi et offert par les membres de l'association a été suggéré par Madame Francine Vachon vice-présidente et bonne amie qui connaissait bien ses fleurs préférées.

Table des matières

<i>Mot du président Maurice Vachon</i>	3
<i>Un résumé des 12 ans de la présidence de Pierrette Vachon-L'Heureux</i>	4
<i>Contrat de mariage de François Vachon et de Marie-Louise Thibault.....</i>	5
<i>Réflexion sur le thème matronymique par l'auteure Madame Gabrielle Dussault</i>	10
<i>Lignée matrilinéaire de Marielle Vachon.....</i>	12
<i>L'installation d'une plaque à La Rochelle.....</i>	14
<i>Conseil d'administration</i>	15

Nouveau mot de passe du site Internet de l'association

Le mot de passe pour l'accès privé aux membres à compter du 1^{er} mars 2023 sera **voyage2023**. Vous trouverez le lien **Accès privé aux membres** au bas de chaque page du site Internet de l'association.

Si vous voulez connaître davantage les activités des autres associations de famille du Québec, vous pouvez consulter le bulletin de la Fédération des Associations de Familles du Québec <https://fafq.org> et cliquer sur l'onglet *Nouvelles de Chez Nous*.

Nouveau membre depuis la parution du dernier bulletin :

Monsieur Claude Vachon de Pierrefonds Montréal



Mot du président Maurice Vachon

Bonjour à toutes et à tous!

Même si quelques mois sont déjà écoulés depuis le début de l'année 2023, permettez-moi de vous souhaiter une très bonne année en cette vingt-septième année d'existence de notre association : santé, bonheur, plaisirs et l'abondance dans tout.

Lors de la tenue du dernier Conseil d'administration de l'association, tenu le 30 octobre 2022, c'est avec plaisir que j'ai accepté de relever le défi de la présidence de notre association. Prendre la relève de Pierrette, ce n'est pas une mince affaire. Vous verrez toute son implication dans l'hommage que Léandre lui rend dans ce bulletin. Je vais essayer d'y mettre tout mon cœur et bien sûr avec le soutien des membres du conseil d'administration.

Encore une fois, Léandre nous a préparé un très beau bulletin. Pour lui, ce ne sont pas les idées de textes qui manquent. En plus de l'hommage à Pierrette, vous pourrez y apprendre de nouveaux termes de généalogie que l'on ne connaissait pas : matronymique, matrilineaire, patronymique et patrilinéaires. Sans oublier le contrat de mariage de Louis Vachon, de la cinquième génération de Paul, avec Marie-Louise Thibault et enfin, la lignée matrilineaire de Marielle Vachon.

Vous avez également reçu par courriel ou par la poste la description du beau projet que Pierrette avait initié en 2018 et que j'ai repris avec l'aide des membres du conseil d'administration : **Voyage « Retour aux sources » en France septembre 2023**. Ce sera une belle aventure de 14 jours au cours de laquelle nous visiterons plusieurs lieux mythiques de la France et qui culminera par l'installation d'une plaque commémorative du lieu de départ de notre ancêtre Paul à La Rochelle. Au moment où j'écris ces lignes, nous sommes cinq. Si vous hésitez encore, il est toujours temps de vous joindre à nous, si vous en avez le goût. Ce sera merveilleux. Pour d'autres d'informations, consulter le site Internet : www.vachon-pomerleau.org.

L'hiver est magnifique cette année avec la blancheur de sa neige abondante. Que la beauté de nos paysages enneigés vous réchauffe le cœur!

Toujours fier et laborieux!

Un résumé des 12 ans de la présidence de Pierrette-Vachon L'Heureux

Pierrette s'est jointe à l'association des descendants de Paul Vachon (Familles Vachon et Pomerleau) le 10 février 2003. C'est à l'occasion d'un salon de généalogie de la Fédération des Familles Souches du Québec tenu à Place Laurier Sainte-Foy, Québec. Elle et son mari Robert L'Heureux s'occupaient d'un stand de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASUF) au deuxième étage. En après-midi, un ami visiteur lui mentionne qu'il y avait un stand de l'association Vachon au premier étage. Ne sachant pas qu'une association des Vachon et Pomerleau (ADPV) existait, elle s'empresse de s'y rendre et devient membre numéro 179.

De 2003 à 2008, elle poursuit sa carrière au sein de l'Office de la langue française à Québec et s'occupe de son conjoint Robert qui est atteint d'un cancer de la prostate, il décèdera en août 2008. Malgré tout, elle s'était jointe au conseil de l'administration de ADPV le 9 septembre 2007. Lors du rassemblement de 2010, elle accepte la présidence, remplaçant Jean-Claude Pomerleau. Elle apporte avec elle un réseau d'amis et de connaissances de plusieurs sphères de la société, particulièrement de la politique municipale, des sociétés d'arts et d'histoires et de la Société de généalogie de Québec pour n'en nommer que quelques-uns.

Dès les premières réunions qu'elle préside, on remarque ses qualités de leadership, étant sérieuse, précise et très bien organisée. Elle a toujours à sa disposition la documentation requise. Elle inspire la confiance et le respect de tous les membres du conseil d'administration. Elle était tout aussi à l'aise lors des rassemblements annuels. Elle gagnait facilement la confiance des personnes qu'elle connaissait peu ou qu'elle rencontrait pour la première fois. Lorsqu'elle avait un projet en tête, pour elle, l'exécution d'un projet, malgré les obstacles et les délais devenaient une source de motivation,

Un projet qu'elle a parrainé fut l'installation de la plaque de Paul Vachon. Depuis le Grand Rassemblement de 2000, nous avions une plaque commémorative à exposer quelque part à Beauport. Les membres du conseil d'administration (CA) ont décidé que le site idéal serait à L'école secondaire de la Seigneurie située sur la terre de l'ancêtre Paul. Elle a réussi à surmonter tous les obstacles, en sollicitant l'aide des membres du conseil d'administration de cette école, de la société d'Art et d'histoire de Beauport. C'est le 12 novembre 2021 que la plaque installée à l'extérieur de l'édifice, près de l'entrée principale, fut dévoilée au public. Elle avait déjà un autre projet en tête..

Ce nouveau projet consistait à l'installation de la plaque commémorative pour marquer le départ des Français qui ont quitté du port de La Rochelle pour venir s'établir en Amérique. Voilà l'occasion d'installer une plaque commémorant le départ de l'ancêtre Paul, pour la Nouvelle-France. Cependant, ayant fait les démarches préliminaires, ce projet fut retardé à cause de la pandémie de 2021 et 2022. Finalement, elle ne verra pas la suite de ce projet à cause de la maladie et de son décès. Comme vous lirez dans ce bulletin, le nouveau président a repris l'exécution de ce projet et si tout se déroule comme prévu, le 29 septembre prochain, quelques membres seront à La Rochelle. Ils participeront au dévoilement de cette plaque qui marquera à jamais le passage à cette église de notre ancêtre Paul qui a légué son patronyme à plusieurs générations et milliers de ses descendants en Amérique du Nord. Il est regrettable qu'elle n'y soit plus, pour y assister!

Tout comme l'ancêtre Paul Vachon a laissé un héritage en Amérique, notre chère Pierrette laisse un solide enchaînement à l'association des descendants de Paul Vachon (Familles Vachon et Pomerleau).



***Contrat de mariage de Louis Vachon
et de Marie-Louise Thibault
par Léandre Vachon***

Note. Louis est de la cinquième génération de Paul¹ et de Marguerite Langlois, Vincent² et de Louise Cadieux/Courville, Louis³ et de Marie-Louise Mailloux, Louis⁴ et de Marie-Élisabeth Campagna et Louis⁵ mariés à Marie-Louise Thibault. Transcription de Jacques Vachon

Minute du 8eme 9bre 1772. Contrat de mariage du Sr Louis Vachon et dedamoiselle Marie Louise Thibeaut
Pierre Parant 8 Novembre 1772

Pardevant Lenottaire Roial Sousigne Residant a Beauport & Temoins Cit Bat nomefut presant an Sapersonne LeSr Louis Vachon fils du Sr Louis Vachon Ededamoisel Elizabet Canpagnat demeurant aud. Beauport, Cetipulan En Cette partie Pour Lui Et anSon non dunepart, Et damoiselle marie Louise Thibaut fille du Sr, jean Thibaut, marie madelenne Bedard demeurant anLaparoise de charlebour Led Sr jean thibaut Cetipulan anCette partis pour Lad damoiselle marie Louise Thibeaut Sadite fille pour Elle Et anSonnon dautre Part Etan Lapresance Et de Ladvie Et duConceille de Leur Parant Etamits, Savoire de Lapart dud. Sr. Louis Vachon future Epoux de Lad damoiselle Elizabet Conpagnat Samere du Sr jossephe Bedard, Son oncle, du Sr Louis Roberge Son Beaufrere acause de damoiselle, marie Raine Vachon du Sr Pierre Garnier Son oncle, Et de Lapart de Lad damoiselle future Epouse des lesd Sr Edame Ces père mere, du Sr germin Thibeau Son oncle paternel du Sr nicolat hupe Son Beaufrere a cause de damoiselle marie madelenne Thibaut, du Sr Louis normandaut, Son Beaufrere a cause de damoiselle, marianne Bedard Son Epouse du Sr Pierre Druin Son ami, onts Ette faite Les trestZ Epromesses Et Convantions demariage qui qui Sansuit Savoire que Led Sr Louis Vachont Et Lad damoiselle marie Louise Thibeau ons promet Epromet Ceprandre Reciproquement Lun Et Lautre part non Eloy demariage Et Led mariage faire faire EtCelebrer anfasse denotre mere Ste Eglise Leplustau quefaire Cepourat Equille Cerat deLibere Et advise antre Eux Leurs D Sr parant Et amis, Vont Estre Lesd Sr et damoiselle future Epouse unt Et Communt Entous Biens meubles Conquette jnmeubles Suivan LaCoutume 8 Novembre 1772 deparie Suivie anCepaie, auquel Jlle ont Regie Leurs dite Communauté Et accorde Ce praines Les d Sr Edamoiselle future Epoux avec tous Et chacunt Leurs Biens Etdrois achacun deux appartenant Ceux dud future Epoux Consistant, an Cequille Luit Est Echue de LaSuction de feu Louis Vachons Son père Et deCequille Lui at Ette donne par donation par Lad m Elizabet Conpagnat Samere, Et Ceux

Page (2)

Declarant Les d Sr Edamoiselle Thibeau E Lad marie madelenne Bedard Donne * *quelle donne a La future Epouse Leur fille anadvancemant doiri de Leurs future Suction anargean Couran LaSomme de quattres Cens Livres ouchelins de Laprovince aiant Cours, Les quelles Biens Cisdue depart Etdautres Rantrons a Leur future Communauté Etous Cequille pourat Leurs Echoire tanpart Suction donation que autremen mesme derogean Les dit future atoute

Coutume aCecontraire Ceulleman San Estre tenue audepte hipotec Lun de Lautre faite Eeue
auparavant Lacelebration de Leurs future mariage que ci aucune Quiat Elle Cerons paie Et acquitte
par Celui de qui Elle procederons Et Sure Ces Biens Cen que Lautre nit Ces Biens anSoit
aucunemen tenu. Led Sr future Epoux adoue Etdoue Lad. damoiselle future Epouse dudoire
Coutumie ou de LaSomme de Cinqts Cens Livres dedoire prefixe pour une foix paie San Retour
aprandre Sure Les Biens propres dud Sr future Epoux Citaux quedoire aurat Lieux quille a des
apresent charge oblige affecte hipotecque pour 8 Novembre 1772 Lagarantie dud doire des quelle
doire Coutumier ou prefixe Lad. damoiselle future Epouse aurat Lechoix deprendre Cent Estre
tenue danfaire demande anjustice LeSurvivant des d Sr Et damoiselle future Epouse aurat Eprandrat
pour Sonpresiput des Biens meubles qui Conposserons Leurs future Communaute Suivant La prise
de Linvantaire qui anCerat faite Et Sancrrie Jusque a LaSomme dedeux Cents Cinquantes Livre ou
Lad Somme andeniers Conptan auchoix Et option duSurvivant, avenant Ladisolution de Lad
Commte Cerat permit a Lad. damoiselle future Epouse Et auanfans qui nestrons dud future
mariage daccepter Lad Communaute oud. Renoncer Etancat de Renonsiation dereprendre
franchement Equitteman tous Cequelle Justifiras avoir aporte aud mariage Etous Cepandan Jcelui
Lui Serat Echue part Sucetion donation ouautre ment mesme Lad. damoiselle future Epouse AsEtte
nome Aud. doire presiput Cis desu Regle Letoute franchemen Equittemen Cenquelle nis lesd
anfans

Page (3)

Soit thenue Daucunne depte hipotec deLeur future.Communaute ancors Biens quelle Cis fut oblige
ou it at Ette Condanne don Elle an ledit Cat les d anfans Serons acquitte Et jndanmise part Les
Eritiers

ESure Les Biens dud future pour Raison des Convantion Cisdesue jlle aurons hipotec du jourOu
datte des presante Le Survivan desd Sr Edamoiselle future Epouse aurat Eanporterat Ces aBit
Linges ardes a Son usage Lelitte garnie * *telle quille Cerat pour Lors
de Lad Communaute.garnie Lad future Epouse Ces Bague joiaux 8 Novembre 1772

Letoute avan partage Promettan &c obligean &c Renoncen &c faite Epasse aud Beauport an
Letude de paran nottaire Sousigne apret midie Le huitte novanbre Lan mille Septes Cent Soixante E
dousse anpresance desd Sr Edamoiselle future Epouse desd Sr parants Etamis des Sr jean manube,
de pierre Latouche temoins qui ons avec LeSr normandau Enous nottaire Signe Eons Les dSr
Edamoiselle future Epouse Etous Les autre parans Et amis declare neSavoir Ecrire niSigne
deceenqui Lecture faite, Suivan Lordonance

L.Normandeaux (Sign.)

X X J. manuby (Sign.)

p. garnier (Sign.) p. Latouche (Sign.)
X X X X
Parant (Sign.)
X X nottaire

Réflexion sur le thème matronymique par l'auteure Madame Gabrielle Dussault

Madame Gabrielle Dussault, fait suite aux publications de Guy Parent et Louis Richer, ascendance patrilinéaire ou ascendance patronymique? Et ascendance utérine, matrilineaire ou ascendance matronymique. (L'Ancêtre, vol. 46, no. 329, hiver 2020 et l'Ancêtre vol. 47, no. 334, printemps 2021)
<https://bit.ly/3zvqG2t>

Madame Gabrielle Dussault est détentrice d'une maîtrise en orthophonie et audiologie de l'Université de Montréal, et elle a travaillé 26 ans dans ce domaine avant de prendre sa retraite en 2002. Depuis 2012, elle se passionne pour la généalogie et plus particulièrement pour la lignée matrilineaire. Elle a obtenu le titre de généalogiste de filiation agréée en 2015 et celui de généalogiste chercheur agréé (GRA) en 2020. Membre de la Société d'Histoire des Filles du Roy depuis 2012, elle a collaboré aux ouvrages Les Filles du Roy de 1663, Les Filles du Roy pionnières de Montréal et Les Filles du Roy pionnières de la Seigneurie de La Prairie.

La publication des deux textes de Guy Parent et Louis Richer : Ascendance patrilinéaire ou ascendance patronymique? et Ascendance utérine, matrilineaire ou matronymique¹ m'amène à la réflexion suivante.

2 mots suggérés par les articles ci-haut mentionnés : patronymique et matronymique

Patronymique : un adjectif qui réfère à la transmission du nom (patronyme) dans le cas d'une adoption puisque le nom est transmis légalement, en opposition à la lignée patrilinéaire qui serait réservée à la lignée de sang. Quand il s'agit des enfants biologiques d'une famille, les notions de lignées patrilinéaires/patronymiques se confondent.

Matronymique : un adjectif pour qualifier l'ascendance par les femmes qui remplacerait l'actuelle lignée matrilineaire.

Ma réflexion :

Le patronyme vient de l'ancêtre homme, c'est-à-dire le premier arrivé, le pionnier. Le¹ patronyme est transmis de génération en génération. Demandez à monsieur Tremblay de nommer son ancêtre, il vous répondra : Pierre Tremblay, arrivé au pays en 1647 et non son père Philibert Gilbert Tremblay ou tout autre ancêtre qui n'a pas quitté son pays natal. On s'entend pour reconnaître comme étant notre ancêtre le premier débarqué au pays.

Le matronyme vient de l'ancêtre femme, c'est-à-dire la première arrivée, la pionnière. Cette femme a eu une fille qui a eu une fille, qui a eu une fille... jusqu'à nous. Le matronyme n'a pas été transmis de génération en génération mais qu'on soit un homme ou une femme, nous possédons tous et toutes un matronyme de la même façon que nous possédons un patronyme. C'est de cette première arrivante que nous tenons notre ADNmt et notre matronyme. Il suffit, pour le trouver, de remonter notre lignée matrilineaire. D'ailleurs le projet Balsac, évoqué par les auteurs, définit bien le² matronyme comme étant le nom de la première arrivée au pays, la pionnière.

Le matronyme étant ainsi défini, il est clair que la lignée matronymique n'existe pas. La lignée matrilineaire est une succession de noms de femmes qui sont, il faut bien le rappeler, le nom de leur père. Ce que les femmes transmettent, c'est un marqueur biologique, l'ADNmt et non leur matronyme. Historiquement, elles n'ont pas transmis leur nom, c'est le patronyme qui a été transmis.

Pour exprimer une lignée matronymique, il faut user d'un artifice tel que décrit dans l'article : *Pour en finir avec le double patronyme ou comment ressusciter le nom des femmes*³. Il faut ajouter à chaque femme de la lignée matrilineaire, son matronyme et le mettre entre parenthèse puisqu'il ne fait pas partie de son nom légal. Il est là pour visualiser le lien qui existe entre toutes ces femmes dont le nom change à chaque génération. La révision du code civil en 1981, permettant aux femmes de donner leur nom à leurs enfants n'a fait que leur donner le droit de transmettre un patronyme de plus, celui de leur père.

Champ sémantique : Père/mère et patrilinéaire/matrilinéaire sont dans le même champ sémantique. On le conçoit facilement, père/mère sont dans le même champ sémantique : les deux donnent la vie. Même chose pour patrilinéaire/matrilinéaire : les deux adjectifs se rapportent à leur lignée respective : la lignée des hommes et la lignée des femmes.³ Les auteurs apportent la nuance patronymique/patrilinéaire spécifiquement pour le cas d'une adoption. Cependant, les deux mots patronymique et matronymique ne sont pas dans le même champ sémantique puisqu'ils ne décrivent pas le même contexte, ne se rapportent pas à la même idée.

Patronymique décrit la transmission du patronyme par adoption. Matronymique décrit la transmission du matronyme qui ne peut se faire que par lien de sang. On ne devrait donc pas les jumeler.

Du côté du père, la lignée patronymique n'est jamais rompue, qu'il ait un enfant légitime, illégitime reconnu avec une autre femme que son épouse, ou qu'il adopte un enfant. Dans les trois cas, nous avons la même lignée patronymique et trois lignées patrilinéaires.

Du côté de la mère, il n'y a pas de lignée matronymique. La lignée est matrilineaire que l'enfant soit légitime ou illégitime mais pas dans le cas d'une adoption. La lignée matrilineaire est alors interrompue.

En outre, est-il vraiment opportun de changer la règle pour l'exception? En effet, l'adoption et l'enfant illégitime ne représentent certainement pas la majorité dans nos généalogies même s'ils sont dévoilés grâce aux technologies modernes. Conclusion : d'abord enthousiaste de penser que l'utilisation du terme « matronymique » était une forme de reconnaissance du matronyme si peu connu et non utilisée, je me suis tout de même ravisée en constatant que le sens des mots n'est pas le même pour patronymique et matronymique. Je pense qu'il est opportun de continuer d'utiliser l'appellation « lignée matrilineaire » qui réfère au même concept que la lignée patrilinéaire, c'est-à-dire une lignée qui comporte un lien biologique.

Sans qu'il puisse y avoir un équivalent du côté féminin, la lignée patronymique pourrait être réservée aux cas d'adoption car il y a transmission du nom. La lignée patrilinéaire resterait

celle qui transmet le nom et le marqueur génétique, l'ADNy, comme la lignée matrilineaire transmet son marqueur l'ADNmt.

Références :

1. *L'Ancêtre*, vol. 46, no. 329, hiver 2020 et *L'Ancêtre* vol. 47, no. 334, printemps 2021.

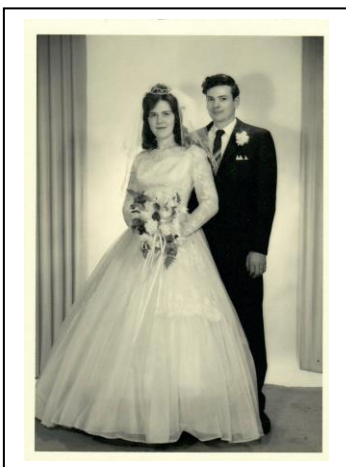
2. Marc TREMBLAY, Michèle JOMPHE, Hélène VÉZINA, *Pour les pionnières, leurs filles et leur descendance: à quoi ressemblerait le paysage des noms de famille québécois si les femmes, plutôt que les hommes, les avaient transmis* Tiré de : *Le Devoir* | page Idées, samedi 7 et dimanche 8 mars 2009.

3. *L'Ancêtre*, vol.45, no. 324, automne 2018, p. 21-22

Gabrielle Dussault GRA
pour la Société d'histoire des Filles du Roy

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse : gabydussault@gmail.com

Lignée matrilineaire de Marielle Vachon



Vous trouverez à la page suivante la lignée matrilineaire de ma sœur Marielle Vachon. Elle est de la 10^e génération descendante de Marie Miville au Québec ou de la 11^e si on inclut Charlotte Baugis qui est née et décédée Brouage (lieu de naissance de Samuel de Champlain en France.)

Marielle est native de Saints-Anges Comté de Beauce. En 1958 elle a suivi ses parents Josaphat Vachon, Rosilda Turmel, ses frères et sœurs pour aller vivre à Toronto en Ontario. Elle est mariée à Helliard Armstrong. Ils sont les parents de trois enfants; Bridget, Michael et Brenda et sont les grands-parents de cinq petits-enfants; Jasen, Shannon, Courtney, Nathasha et Matthew.

Léandre Vachon

Lignée matrilinéaire de Marielle Vachon

Charlotte Maugis

Pierre Miville/LeSuisse

Mariés vers 1631 à Brouage, auj. Hiers Brouage, Archevêché, Rochefort, C-M France

Marie Miville

Mathieu Amiot/Villeneuve

mariés à Notre-Dame de Québec, le 22 novembre 1650

Catherine-Ursule Amiot/Villeneuve

Jean-Baptiste Duquet/Dérochers

mariés à La nativité de Notre-Dame de Beauport, le 24 octobre 1695

Véronique Duquette

Jean-Baptiste Gource

mariés à St-Joseph-de-la-Point, auj. de Lévis, le 26 novembre 1736

Suzanne Gousse

Jean Gagné

mariés à St-Joseph de la Nouvelle Beauce. le 1^{er} février 1762

Véronique Gagné

Jacques Lessard

mariés à St-Joseph de la Nouvelle Beauce, le 21 janvier 1788

Angélique Lessard

Joseph Maheu

mariés à St-Joseph, Comté de Beauce, le 17 février 1817

Adelaïde Maheu

Pierre Giguère

mariés à St-Joseph, Comté de Beauce, le 29 octobre 1848

Lucie Giguère

Joseph Drouin

mariés à St-Ange, Comté de Beauce, le 27 janvier 1885

Fédora Drouin

Donat Turmel

mariés à Sts-Ange, Comté de Beauce, le 1^{er} juillet 1919

Rosilda Turmel

Josaphat Vachon

mariés à Sts Ange, Comté de Beauce, le 8 septembre 1937

Marielle Vachon

Recherche par Léandre Vachon (# de membre 59)

L'installation d'une plaque à La Rochelle

Un rappel : Notre président Monsieur Maurice Vachon vous a déjà fait parvenir un courriel ou une correspondance écrite vous informant du dévoilement de deux plaques commémoratives en hommage aux Ancêtres à la Chapelle Saint-Sauveur, de La Rochelle en présence des institutionnels et invités; des membres de l'association des familles Plante et des familles Vachon et Pomerleau d'Amérique. Du voyage de deux semaines, il y a deux journées qui intéressent particulièrement les membres de notre association :

- Jour 10 (vendredi 29 septembre) : Arrivée vers 11 h à La Copechagnière (Vendée), région Pays de la Loire, à 25 kilomètres de Nantes, lieu de résidence de la famille de Vincent Vachon et de Sapience Rabeau. Les détails de la visite restent à être finalisés. Des suggestions seront proposées aux personnels de l'agence de voyages Racines qui s'occupent de la visite en France.
- Jour 11 (Samedi 30 septembre) : Dévoilement des plaques en mémoire de notre ancêtre Paul Vachon et de Jean Plante. Pour les membres des deux associations qui seront sur place, cette cérémonie sera solennelle et émouvante. À cette époque, il était coutume que les personnes s'embarquant sur un voilier pour traverser l'Atlantique afin de rejoindre l'Amérique assistent à une messe. On peut supposer que Paul y avait assisté et même verser quelques larmes, sachant qu'il ne reverrait plus son pays natal « la France ».



Au centre Monseigneur Alexandre Vachon, évêque d'Ottawa. En 1949, il était passé à La Copechagnière lors d'un voyage à Rome.

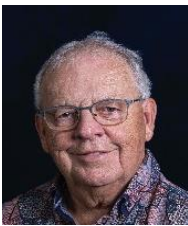


Noté que l'écriteau suggère que peut-être Paul serait né en 1530. Une erreur d'un siècle, parce que nous savons qu'il est né vers 1630.

Il est peut-être encore temps de participer au voyage. Contacter notre président Maurice Vachon pour plus d'informations.

Léandre Vachon

Conseil d'administration

	Maurice Vachon Président, registraire et webmestre 14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul, (QC) G3Z 0H2 418 222-2811 mauricevachon@derytele.com		Marie-Marthe Pomerleau Vice-présidente 1230, rue des Œillets Sherbrooke (QC) J1E 1M7 819 565-0655 rcharest2@videotron.ca
	Éric Pomerleau Trésorier 1201, des Marguerites Saint-Pierre-Île-d'Orléans, QC G0A 4E0 418 995-0551 e.pomerleau@hotmail.com		Daniel Pomerleau Secrétaire 495, rue Bégin Sherbrooke, QC J1G 4J7 819 569-0397 lmdp@videotron.ca
	Francine Vachon Administratrice 385, rue Lockwell, app. 420 Québec, QC G1R 5J6 418 522-8817 valpaga06@gmail.com		Léandre Vachon Archiviste-généalogiste 1428, rue Bernier Saint-Jean-sur-Richelieu, QC J2W 1G3 450 349-6141 lenvac@sympatico.ca
	Carol Vachon Administrateur 2808, rue Laprade, app. 4 Québec, QC G1V 1C1 418 650-0169 vachoncarol@videotron.ca		Sylvain Vachon Administrateur 2726, rue Maricourt Sherbrooke, QC J1K 1R8 819 791-5465 sylvain.vachon@outlook.com
	Pierrette Vachon-L'Heureux Ex-présidente Elle est décédée au Centre hospitalier de l'Université Laval de Québec, le 8 octobre et les funérailles ont eu lieu le 12 novembre 2022.		<i>Il n'en reste que trois en inventaire à 10 \$ chacune</i> <i>Contactez Maurice Vachon.</i>
<i>Sollicitation d'articles</i> Nous sollicitons vos articles pour les publier dans le bulletin. Le prochain bulletin sera publié en juin 2023. Prière de soumettre vos articles par courriel lenvac@sympatico.ca à Léandre Vachon pour le 15 mai 2023.			

*Tableau de la collection appartenant à
Monsieur Hervé Pomerleau*



*La valse des écureux
Jadis, la John Breakey and sons
drave ses pitounes sue la rivière Chaudière
on virevolte sur les billots pour défaire les embâcles.
Au plus profond de sa forêt, bat le cœur de la Beauce
Couleur Printemps*

Rolland Drouin, peintre du Québec (1912-1980)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2023

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresse à l'adresse suivante :

Association des Descendants de Paul Vachon

14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 0H2

IMPRIMÉ – PRINTED PAPER SURFACE